



## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 avril 2018

Le dix-sept avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Bruno ENJALBERT, Maire.

**Présents :** M ENJALBERT Bruno, Mme FAIVRE Marylène, M HANRIOT Patrice, Mme DJOUADI Nassima (pouvoir Mme PECH Claudette), M DUPRE Lucien, Mme HENRIC Marie-Pierre, Mme LANDES Anne-Marie, Mme PECH Claudette, M GAVALDA Raymond, Mme PORTAL Joëlle, Mme RAVOLET Sylvie, M LEGEANT Henri, M SYLVESTRE Lucien (pouvoir M SISQUES Robert), M TAILHADE Pierre, M SISQUES Robert, M DUVAUT Patrick, Mme CALAS Patricia, Mme MAURY Sylvie

**Absents :** Mme COMBES Catherine

**Secrétaire :** Mme HENRIC Marie-Pierre

**Assistait également :** Monsieur Laurent Vassallo, Secrétaire Général

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. A l'issue de la lecture du compte-rendu de la séance du 26 février, il a été délibéré sur les points suivants :

### 1/ FINANCES

Monsieur Jean Isnard, expert-comptable et commissaire aux comptes présente l'état des finances de la Commune sur les 6 dernières années. Malgré la baisse des dotations de l'Etat, La Commune de Saint-Chinian maintient son budget en faisant des efforts sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. La renégociation des prêts par la municipalité a permis de faire baisser l'encours de la dette. Un point à noter est la baisse de l'encours de la dette de la Commune avec un taux d'endettement par habitant qui passe de 1498 euros en 2012 à 809 euros en 2017. Suite à la présentation, des questions sont posées à M Isnard et à M le Maire.

Vient ensuite l'adoption du compte administratif 2017 et du compte de gestion du budget principal ainsi que l'affectation du résultat. Le compte administratif est voté en l'absence de M le Maire comme le prescrit la Loi. 12 Conseillers votent pour l'adoption et 5 votent contre. Pour l'affectation du résultat 13 Conseillers votent pour l'affectation proposée et 5 contre.

Monsieur le Maire présente ensuite les taux de fiscalité locale. Il est proposé de ne pas augmenter les taux. 3 membres du Conseil Municipal vote contre.

Monsieur le Maire présente le projet de création du budget séparé « immobilier social » au sein du budget principal. Ce budget a pour objectif d'identifier les opérations immobilières à caractère social pour aider les habitants modestes de la Commune. Des questions sont posées et cette délibération est ensuite adoptée par 13 voix, 4 voix contre et une abstention.

Il est en procédé ensuite à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017 du budget assainissement, ainsi qu'à l'affectation du résultat. Pour le compte administratif l'adoption se fait par 12 voix, Monsieur le Maire étant sorti et 5 voix contre. Pour l'affectation 13 voix pour l'affectation proposée, 4 contre et une abstention.

Suite à la réception et l'approbation du compte de gestion, M le Maire présente le budget supplémentaire et ses annexes de la commune. Ce budget prend en considération la fiscalité locale votée, sans augmentation des taux et le résultat de l'année 2017. Le budget supplémentaire est adopté par 13 voix sur 18.

Suite à la réception et à l'approbation du compte de gestion et à la réalisation du compte administratif du budget assainissement 2018, M le Maire présente le budget assainissement. Il est fait remarquer par M le Maire que l'an dernier l'excédent de fonctionnement n'a pas été reporté sur le budget principal afin de garder de la trésorerie pour mettre en réserve en cas de travaux. Egalement, afin de bien refléter la réalité du fonctionnement du budget assainissement, un équivalent temps plein a été affecté au budget assainissement. Cette délibération est adoptée par 13 voix contre 5.

Monsieur le Maire présente à titre d'information la décision de renouvellement du crédit de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

Afin d'actualiser les indemnités de fonction des élus, il est présenté au vote une délibération prenant en compte les nouveaux taux conformément au décret 2017-85 du 26 janvier 2017. Cette délibération est adoptée avec 13 voix contre 5.

## **2/ AFFAIRES GENERALES**

Suite au Conseil d'école, M le Maire demande au Conseil Municipal de valider la nouvelle organisation du temps scolaire. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heure trente minutes. Le compte rendu-ser envoyé lors de la prochaine convocation du Conseil Municipal pour approbation.

Saint Chinian le 23 avril 2018

Le Maire,  
Bruno ENJALBERT



Le Secrétaire de séance  
Marie-Pierre HENRIC

